

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



## **40° RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY**

**22 – 23 septembre 2017**

### **COUPE de FRANCE des RALLYES 2018 (coefficient 2)**

Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne 2017  
Challenge A.S.A. ONDAINE 2017

## **PRE-REGLEMENT**

**A.S.A. ONDAINE**

**Association Rallye des NOIX**

**BP 135**

**42704 FIRMINY Cedex**

**Tél / Fax : 04.77.51.27.80**

**Tel : 06.89.33.77.47**

**Site : <http://www.asaondaine.com>**

**Email : [asaondaine@orange.fr](mailto:asaondaine@orange.fr)**

# 40<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

22 – 23 septembre 2017

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : .....Lundi 14 août 2017  
Ouverture des engagements : .....Lundi 14 août 2017  
Clôture des engagements : .....Lundi 11 septembre 2017

Dates et heures des reconnaissances : ..... Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017 de 09h00 à 18h00

Vérification des documents : .....Vendredi 22 septembre 2017 de 18h00 à 22h00  
Vérification des voitures : .....Vendredi 22 septembre 2017 de 18h15 à 22h15

Heure de mise en place du parc de départ (Place du Breuil FIRMINY) : .....Vendredi 22 septembre 2017 à 18h00

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : .....Vendredi 22 septembre 2017 à 20h00 au PC du Rallye  
Affichage pendant toute la durée du rallye :

AU PODIUM place du Breuil 42700 FIRMINY

Publication des équipages admis au départ : .....Vendredi 22 septembre 2017 à 23h00  
Publication des Heures et ordres de départ : .....Vendredi 22 septembre 2017 à 23h00

Départ du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : .....Samedi 23 septembre 2017 à 8h00  
Arrivée du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : ..... Samedi 23 septembre 2017 à partir de 18h30  
Vérification finale : ..... à UNIEUX le Samedi 23 septembre 2016  
Publication des résultats du rallye : ..... Samedi 23 septembre 2017 au plus tard 30 minutes après l'arrivée du ..... dernier concurrent  
Remise des prix : .....Au Podium d'Arrivée à FIRMINY après le délai de réclamation

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 22 et 23 septembre 2017 en qualité d'organisateur **Administratif et Technique** le :

## 40<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL des NOIX de Firminy

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, LE CHAMBON FEUGEROLLES, PERIGNEUX St MAURICE EN GOURGOIS, et des localités traversées.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LRSA sous le n° ..... en date du .....  
et de la FFSA sous le n° ..... en date du .....

**Comité d'Organisation ASA ONDAINE**

Président : Pascal PERONNET Licence 12797

Secrétariat du Rallye :

**ASA ONDAINE – Association Rallye des NOIX B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex**  
**Téléphone : 04 77 51 27 80 – Fax : 04 77 51 27 80 - Portable : 06 89 33 77 47**  
**[www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)**  
**[contact@asaondaine.com](mailto:contact@asaondaine.com)**

Permanence du Rallye : jusqu'au 22 septembre au siège technique Impasse Bertail 42 700 Firminy

Pendant toute la durée de l'Epreuve au PC du Rallye (Maison pour Tous) Place de l'Abattoir à FIRMINY.

**Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)**

### **Organisateur Administratif et Technique :**

**ASA ONDAINE Association Rallye des Noix de Firminy BP 135 – 42704 FIRMINY Cedex**  
Président : Pascal PERONNET

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs :		
Président :	Armand AGOSTINHO	Lic. 12775
Membres :		
	Joëlle ALLEMAND	Lic. 16382
	Yvette CECILLON	Lic 11374
Directeur de Course :	Thierry DUPECHER	Lic. 3564
Directeur de Course Adjoint :	Daniel BERTHON	Lic. 1621
	Louis René VERLINE	Lic. 21427
	Nicole FOREST	Lic 1882
	Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic. 21221
Médecin Chef :	Dr Philippe RIGAUDIERE	Lic. 56475
Commissaires Techniques Responsable :	Christian ALLOIN	Lic. 13706
Commissaires Techniques :	André BOIVIN	Lic 3572
Commissaires Techniques :	Gérald MILAMANT	Lic. 29575
Commissaires Techniques :	Emeric PASCAL	Lic. 37568
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Michel JUILLARD	Lic 12787
	Georges BEAL	Lic 2910
Chargé de Presse	Serge LEQUERTIER	Lic 118035

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 40° Rallye Régional des NOIX de Firminy compte pour :

**La Coupe de France des Rallyes 2018 Coef. 2,  
Le Challenge de la Ligue Régionale d'Auvergne 2017  
Le Challenge de l'ASA ONDAINE 2017.**

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA :

**www.asaondaine.com**

Leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

**le 22 septembre 2017 de 18h00 à 22h00**

**pour les vérifications administratives à la  
MAISON pour TOUS 2 bis place de l'Abattoir  
42700 FIRMINY**

**LE TEMPS IMPARTI ENTRE LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES sera de 15mn.**

**le 22 septembre 2017 de 18h15 à 22h15**

**pour les Vérifications Techniques au  
Garage CLAVEL – ZI du Bas Mas – Rue de l'Ondaine  
42700 FIRMINY**

**LE TEMPS IMPARTI DES VERIFICATIONS TECHNIQUES AU PARC FERME sera de 20 mn (road-book au dos du carnet de bord).**

Les vérifications finales seront effectuées le 23/09/2017 au :

**Garage POSTAL à UNIEUX  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC**

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Tout équipage désirant participer au 40° Rallye Régional des Noix de Firminy, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe **totalemment remplie**,

**avant le lundi 11 septembre 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)**

à l'adresse suivante

**INFO SPECIALES**

**ASSOCIATION RALLYE des NOIX de FIRMINY**

**10 CHEMIN DU PLON – 42800 ST MARTIN LA PLAINE**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum.

**L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de partant est inférieur à 100.**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 348,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 696,00 €
- Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 328 euros
- Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 338 euros

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **COMPLETEMENT remplie et accompagnée des photocopies des licences, permis de conduire et de la 1<sup>ère</sup> page du passeport technique de la voiture (nouvelles directives FFSA d'identification des voitures de course).**

### **Remboursement des droits d'engagement**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse **contact@asaondaine.com**

La retenue sera :

- **de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve**
- **de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

### **3.2P. EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **4.2P. PNEUMATIQUES : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques**

Conforme au règlement standard FFSA

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée UNIQUEMENT sur le Parc d'Assistance situé dans la zone de la Silardière au CHAMBON FEUGEROLLES

et **1 seul véhicule d'assistance sera autorisé**

Il sera identifié par badge ASSISTANCE délivré aux Vérifications Administratives.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- **de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,**
- **de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,**

- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit,
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0, en configuration de course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.3221 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1).

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

#### **4.7 – CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE :**

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des NOIX de Firminy représente un parcours de 190,2 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,300 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 – 4 – 7	3,700 km x 3 =	11,100 km		
ES 2 – 5 – 8	5,300 km x 3 =	15,900 km		
ES 3 – 6 – 9	3,400 km x 3 =	10,200 km		
ES 10 Power stage	1,100 km x 1 =	1,100 km		
	<b>Total</b>			<b>38,300 kms</b>

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances seront autorisées les 16 et 17/09/2017 de 9h00 à 18h00 **avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur, délivré au départ de l'ES1.**

**L'ITINERAIRE SERA CONSULTABLE ET IMPRIMABLE UNIQUEMENT SUR LE SITE DE L'ASA ONDAINE.**

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.  
Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les chasubles des commissaires et chef de poste seront en conformité avec les RTS.

**7.3 .17.3.** Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le

seul but de libérer la route si nécessaire

**L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

<b>Classement Scratch</b>	<b>Prix si – 110 partants</b>	<b>Prix si 110 partants et +</b>	<b>Coupes</b>	
Premier	290 €	350 €	Coupes	
Deuxième	180 €	240 €	Coupes	
Troisième	120 €	180 €	Coupes	

<b>Classement Groupes</b>	<b>+ de 3 partants</b>	<b>Coupes</b>
Premier	135 €	Coupe

<b>Classement Classes</b>	<b>de 1 à 4</b>	<b>de 5 à 10</b>	<b>de 11 à 15</b>	<b>+ de 15</b>	<b>Coupes</b>
Premier	180 €	310 €	335 €	335 €	Coupe
Deuxième		160 €	170 €	170 €	Coupe
Troisième			110 €	120 €	Coupe
Quatrième				100 €	Coupe
Cinquième					Coupe

<b>Classement Féminin</b>	<b>Prix</b>	<b>Coupes</b>
1ère Féminine	140 €	Coupe
2 <sup>ème</sup> Féminine	70 €	Coupe

Les prix sont cumulables.

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 24 septembre lors de la remise des prix, resteront acquises à l'Organisateur.

Les coupes ne sont pas cumulables.

**Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye, aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE :**

[www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)

**La Remise des Prix se déroulera le samedi 23 septembre 2017 au :**

**PODIUM D'ARRIVEE  
Place du Breuil - 42700 FIRMINY**

**APRES LA MISE EN PARC FERME DE LA DERNIERE VOITURE ET 30 MNS  
APRES LE DELAI DE RECLAMATION.**

**L'OUVERTURE DU PARC FERME SE FERA APRES LA REMISE DES PRIX.**



